

PLATEFORMES D'INTERMÉDIATION : le piège d'un cadre juridique

f t in



Vendredi 29 janvier 2021 de 16h00 à 18h00

Objectifs pédagogiques :

- approfondir l'identification des différentes formes de plateformes d'intermédiation et leur qualification juridique selon leurs activités ;
- présenter l'avancée des travaux liés à leur régime juridique notamment au regard du droit du travail et fiscal.

Conférence en virtuel animée par :

Pierre-Xavier CHOMIAC DE SAS, avocat fondateur, *PCS Avocat*.

Nicolas POTTIER, avocat fondateur, *Versant Avocats*.

Marine PERROT, avocate associée, *Société d'avocats Altexis*.

Plan détaillé :

- I. La difficile qualification juridique des plateformes d'intermédiation
 - a. Une identification complexe des plateformes
 - b. L'intégration aux régimes juridiques existants
- II. La confrontation des plateformes d'intermédiation au droit existant
 - a. Les plateformes face au droit du travail
 - b. Intermédiation : un casse-tête fiscal

Prérequis : avocat ou professionnel du droit.

Niveau 1 : acquisition des fondamentaux.

Spécialité : droit des nouvelles technologies.

Information & inscription : www.efb.fr

Conférence financée par le **FIF-PL** (prise en charge collective), en déduction de votre budget formation.